



Le maillon faible !

31/01/2014



Un salarié de la CERA vient d'être mis à pied et la direction de la CERA a entamé le processus de licenciement envers ce commercial d'agence.

Qu'a donc commis comme actes répréhensibles ce responsable de clientèle particuliers (RCP) ?

Des lettres de mécontentement de clients, et des dossiers non numérisés.

C'est tout.

Au début de cette affaire, nous croyions qu'il lui serait reproché des faits délictueux, des interrogations de comptes de nos dirigeants, des accords hors délégation, des contrats non signés... (Par exemple des demandes de cartes à débit différé, IZICARTES, etc... demandes non signées par les clients...les exemples fleurissent actuellement...)

Rien de tout ça !

Ce salarié vient d'être brulé sur le bucher de la « qualité ». Au titre de l'exemplarité ? Délit de sale gueule (pas ou plus dans les petits papiers...) ?

Si tel est le cas, nous en ferons aussi un exemple !

A Sud, nous connaissons les conditions de travail des commerciaux.

Et nous connaissons aussi nombre de salariés « border line » dans leurs pratiques commerciales et administratives ...

Nous connaissons même 2000 commerciaux qui pourraient donc être licenciés sur la base des mêmes griefs !

Certains ont plus de chance : C'est grâce à des pratiques que, pour le coup, on peut qualifier de carrément douteuses, que certaines promotions ont vu le jour !

Nous rappellerons aussi à la direction de la CERA que certains harceleurs restent impunis !

Sans faire d'amalgame douteux, n'y aurait-il pas deux poids deux mesures ?

Nous proposons donc aux salariés de la CERA de faire le test suivant :

Êtes-vous le maillon faible ?

Pour répondre à cette question, nous vous proposons ce petit test :

- Allez sur le lien « mon espace métier/numérisation contrat, et vous pouvez vérifier la complétude de vos « taux de numérisation IZI », taux de complétude des EER (entrée en relation) et DRC/ Complétude PEA...Et en plus vous verrez la production des autres ...

Si vous avez au moins un dossier non numérisé, vous avez 0 points.

- Courriers clients : Si vous avez au moins un courrier de client qui se plaint de vous, vous avez 0 points.

Si vous n'êtes pas dans les petits papiers, si vous totaliser 0 point, vous êtes le maillon faible.

Ne plus être dans les petits papiers c'est, par exemple, avoir été choisi et embauché par un DR et les RH, et, si cela ne va plus, on « monte » un dossier !

Et vous sortez de la CERA.

Le bureau Sud CERA

